5 OCTOBRE 2010

Parisnes infos fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

sommaire
1 Edito
2 La rentrée côté profs
3 Elections au CA

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL Cedex
Tél : 08.11.11.03.81 courriel : s3par@snes.edu **Site Internet : http://www.paris.snes.edu**

GRÈVE ET MANIFESTATION

Le 12 octobre et après…

Un problème pour notre démocratie

Ne prenons pas à la légère la « bataille des chiffres » sur le nombre de manifestants. **Le samedi 2 octobre, nous étions plus nombreux que le 23 septembre.** Pour tous ceux qui ont participé aux deux manifestations, cela ne fait aucun doute, pour les organisations syndicales qui possèdent leur système de comptage, non plus.
L'attitude du gouvernement pose un problème de démocratie. Face à une telle mobilisation, Il ne peut pas s'obstiner dans le déni, mentir, ignorer un mouvement aussi massif, tellement majoritaire ; surtout quand on a été élu en disant qu'on ne toucherait pas à la retraite à 60 ans, surtout quand on souffre d'un tel discrédit dans les sondages.

Au-delà des retraites

Plus la mobilisation dure et s'élargit et plus il apparait que **le financement des retraites n'est pas assuré par cette réforme**, que ce mouvement social soulève **d'autres questions : la dégradation des conditions de travail, les fins de carrières, l'entrée des jeunes dans la vie active, les salaires…**
Au-delà des retraites, **c'est toute la politique économique et sociale qui, à cette occasion, est remise en cause** : l'emploi, la précarité, la place de la finance, la désindustrialisation…

Faire reculer le gouvernement

Ce gouvernement cherche l'effritement, le pourrissement et la division. **Restons ensemble dans l'unité intersyndicale et interprofessionnelle**. C'est essentiel.
Le gouvernement persiste et prend le risque d'une crise politique de grande ampleur.
Le 12 octobre, il faudra encore être très nombreux dans la grève et dans la rue.
Le 13, on continue ! Se réunir pour élargir la mobilisation. Et puisque le gouvernement parie sur l'isolement : informer les parents et les élèves pour **étendre et généraliser les grèves, les manifestations et le faire reculer**.
Convaincre, dans nos établissements comme ailleurs.
Mobiliser : collègues, parents, voisins…
Gagner, ici et maintenant !

Mardi 12 octobre 13h30

Manifestation régionale interprofessionnelle

Montparnasse - Bastille

A l'appel de CGT - CFDT - FO - CFTC - CGC - UNSA - FSU - Solidaires

ordre et parcours cf www.paris.snes.edu

Réunion stagiaires

Lundi 18 octobre
À la fin de la réunion de formation
à l'IUFM site MOLITOR

Elections au Conseil d'Administration

Votez et faites voter pour les listes présentées par le SNES

Cf page 3

TICE et ENT

Une circulaire sur la mise en place du cahier de texte numérique est parue au BO n° 32 du 9.09.2010.

Plus d'informations dans le prochain PariSnesInfos

Stage syndical
Histoire - géographie

Paris Créteil Versailles
16 décembre
ARCUEIL

Collèges Lycées
Nouveaux programmes

www.paris.snes.edu

Parisnes Infos n°196- Imprimerie Spéciale Snes – Directeur de la publication : Nicole SERGENT - CP : 0210 S 07186 - hebdomadaire - Prix 0,30 €- Abonnement 4€

La rentrée côté profs

Une rentrée exceptionnelle : en appelant à la grève dès le 6 septembre, jour de la rentrée pour beaucoup d'entre nous, le SNES entendait attirer l'attention de tous sur les conditions inacceptables de cette rentrée : pari gagné, plus de 25% de grévistes à Paris, une manifestation massive jusqu'au ministère et des échos dans la presse qui ont largement relayé nos préoccupations.

La formation des stagiaires, au premier rang de nos préoccupations a illustré les dégâts d'une politique budgétaire qui ne vise qu'à supprimer des emplois. Nous avons dénoncé l'affectation des stagiaires sur un quasi-temps plein, une formation rapide. Mais aujourd'hui, sans faire encore un bilan exhaustif, nous pouvons commencer à en tirer les premiers enseignements.

Contrairement aux engagements rectoraux, **des stagiaires ont été affectés dans des collèges du groupes 5,** les plus difficiles de Paris, ils sont 12 : Budé, Pailleron, Besson, Péguy, Marx Dormoy… La justification de la direction de l'Académie tient, encore une fois dans les contraintes des « places libres » ; elle souligne que cela s'est fait « avec l'accord des chefs d'établissement », les collègues et stagiaires de ces établissements apprécieront.

La nécessité de rechercher des supports pour affecter les stagiaires a absorbé toute l'énergie des services administratifs du rectorat. **Ces affectations, mal anticipées dans leur volume et les disciplines concernées, ont donné lieu à des « désaffectations » de dernière minute**. Tel collègue TZR affecté en juin sur un lycée, avec nombre d'années d'ancienneté, apprend quelques jours avant la rentrée qu'il doit céder sa place à un stagiaire. On comprend dans ces conditions pourquoi le groupe de travail d'affectation du mois d'août a été supprimé.

Notre campagne l'an dernier de refus, dans les conditions de cette rentrée, d'être nommé tuteur a porté ses fruits. Non seulement il restait des stagiaires sans tuteur à la rentrée – la direction de l'académie refusant d'en donner le nombre – signe indiscutable du refus de cette réforme par la profession mais l'opinion publique a parfaitement compris notre position. La circulaire parue dernièrement sur la rémunération de ces tuteurs et la titularisation des stagiaires nous confirme dans nos choix : **la rémunération des tuteurs est modulable en fonction de leur implication et ils sont totalement impliqués dans la titularisation de leur stagiaire au même titre que l'inspection et le chef d'établissement.**

Notre dialogue avec les stagiaires nous en a appris plus sur ce que l'on exige d'eux : ils doivent porter les réformes, les imposer aux collègues et…aux chefs d'établissements trop timorés. On les enjoint d'aller voir le chef d'établissement pour changer les bulletins de notes pour qu'ils soient plus conformes aux nouvelles directives en matière de socle commun de connaissances ou au cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Bien sûr, **ils seront jugés sur leur implication dans la mise en œuvre du livret de compétences !**

Les conséquences sur les effectifs

Rappel sur les données prévisionnelles de la rentrée :

28 postes en - pour 577 élèves de + en collège

40 postes en - pour 429 élèves de + en lycée

Comme nous le disions dès mai dernier, c'est le collège qui est mis le plus à contribution dans les suppressions de poste. C'est d'ailleurs ce que confirme le récent rapport, tenu secret un moment, de l'Inspection Générale (cf PariSnesInfos n° 194) : pour faire passer la réforme de la seconde, les lycées ont été relativement préservés. A Paris, le financement de la seconde est passé de 37h à 39h, ce qui a permis de préserver approximativement, à l'exception notable de l'enseignement technologique, les horaires disciplinaires mais avec un accompagnement personnalisé qui, selon les établissements, en rogne une partie.

En collège, sans avoir encore de données fiables, les effectifs sont en progression sensible, semble-t-il. La progression de 577 élèves semble donc avoir été sous estimée. Quatre sixième ont été créées au dernier moment (…). Les effectifs de quatrième sont également en hausse par rapport aux prévisions. L'augmentation doit s'apprécier sur plusieurs années car à raison d'un élève supplémentaire par an, dans nombre de collèges, les effectifs par classe atteignent des seuils jamais vus.

Pour des raisons de sécurité, comme à Octave Gréard dans le 8ème arrondissement, les effectifs ne peuvent dépasser un certain nombre, dans d'autres, on atteint des sommets : 30 et 31 élèves dans les cités scolaires (Buffon, Victor Duruy…), 32 à 35 à Carnot et Henri IV mais pas dans tous (28 à Hélène Boucher). Même dans les collèges du groupe 4 et 5 le seuil des 28 peut être dépassé : 30 à Matisse, 27 dans une troisième à Doisneau. Dans certains collèges, les effectifs restent raisonnables : 25 à la Grange aux Belles par exemple.

Cette année, deux arrondissements ont fait les frais d'une estimation déficiente des effectifs : le centre de Paris avec de fortes tensions autour du collège Victor Hugo et le VII ème autour de Victor Duruy…

Élections au Conseil d'Administration : quelques rappels pour le vote

Le jour du scrutin est fixé par le chef d'établissement ; il doit avoir lieu avant le mardi 19 octobre 2010. intervenir très vite pour que la date facilite une participation maximale au vote. **Si le chef d'établissement a choisi le 12 octobre, journée nationale d'action, demander impérativement à ce qu'il repousse le jour du scrutin.**

Vérifier les listes électorales

En ces temps de recrutement massif de non-titulaires, cette vérification est particulièrement nécessaire afin de faire valoir leur droit de vote.

Qui vote ?

- Les titulaires de leur poste :

• à temps complet ou partiel, quelle que soit leur quotité de service,

• les fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité, ainsi que ceux qui ont une décharge de service (syndicale ou autre),

Attention: seuls les personnels en congé de longue durée (CLD) et en congé parental ne sont pas électeurs.

• les titulaires affectés dans les annexes maisons de cure : dans l'établissement tuteur ;

• les titulaires sur zone de remplacement (TZR) : dans leur établissement d'exercice, à condition d'y être affectés pour plus de 30 jours. Un TZR entre deux suppléances ou affecté pour moins de 30 jours : dans son établissement de rattachement.

- Tous les fonctionnaires stagiaires ;

- Les non-titulaires, auxiliaires ou contractuels, vacataires, assistants étrangers, les personnels contractuels de formation continue des adultes, à condition d'assurer un service d'au moins 150 heures dans l'année scolaire (calcul sur 36 semaines) ;

• les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les EVS, les médiateurs de vie scolaire, sont électeurs, à condition de travailler au moins 150 heures annuelles. Les AED et les EVS recrutés par un collège pour travailler dans des écoles primaires ne votent pas au collège, n'y exerçant pas. Ceux recrutés par deux établissements, votent deux fois.

• les personnels des GRETA font partie de l'établissement dans lequel ils exercent : ils y ont les mêmes droits que les autres personnels, sont électeurs et éligibles dans leur établissement.

Mode d'emploi du vote par correspondance

Les collègues en congé doivent recevoir, ***sans le demander****, le matériel de vote 6 jours au moins avant le scrutin et peuvent voter par correspondance.*

Tous les collègues peuvent voter à l'urne comme par correspondance ou par dépôt *.Pour les deux dernières modalités il faut retirer le matériel de vote dans l'établissement, et déposer le vote si vote par dépôt ou de l'expédier par la poste selon la modalité choisie.*

1 Insérer le bulletin de vote (ni rature ni surcharge) dans une première enveloppe. La cacheter.

Ne rien inscrire sur cette 1ère enveloppe.

2 Mettre la première enveloppe dans une seconde enveloppe. La cacheter.

3 Au recto, indiquer :Nom de l'établissement - Adresse de l'établissement

Élections des représentants au conseil d'administration

4 Au verso, indiquer : Nom Prénom Adresse **et signature.** N'omettre aucune de ces mentions.

Attention aux délais postaux, le courrier doit arriver dans l'établissement au plus tard à la clôture du scrutin.

Le bureau de vote

Sa durée d'ouverture doit être de huit heures consécutives.

Les électeurs votent sans panachage ni radiation.

Les votes sont personnels et secrets.

Veiller au respect de la réglementation concernant le bureau de vote (qui doit être public et accessible à tous), le matériel du scrutin (urne fermée à clef, isoloir), bulletins de vote en nombre, son déroulement...

Le dépouillement

Le chef d'établissement organise le dépouillement public immédiatement après la clôture du scrutin. Veillez à la présence de représentants de votre liste, de responsables syndicaux.

Plus d'informations
www.paris.snes.edu